

**Délibération 2026-11**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AGNANT**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13  
Date de convocation : 7 mai 2026

**PRÉSENTS** : GIRAUD Bernard, HERY Maryse, SUANT Rodolphe, MOUSSET Manuela, PERIER Aurélie, BRACHET Anne, GOBRON Annie, COUPILLAUD Nicole, CARDINAUD-FOUGERY Catherine, BRION Françoise, PINAUD Alain, TRAVERSA Denis, ROBERT Mauricette

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Néant

**ABSENTS Excusés** : Néant

**Secrétaire de séance** : BRACHET Anne

**Présents** : 13      **Votants** : 13

**OBJET : Demande d'aide financière**

Le Centre Communal d'Action Sociale a reçu une demande d'aide financière de la part d'une administrée.

L'aide sollicitée est le règlement d'une facture d'ordures ménagères à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Compte tenu des éléments apportés présentant les difficultés financières rencontrées par cette personne, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des présents de prendre en charge la totalité de la dette pour un montant de **106.64 €**.

La somme sera directement versée au créancier : La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

**AR Prefecture**

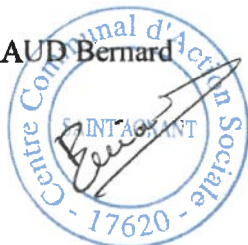
017-211703087-20260518-CCAS\_2026\_11-DE  
Reçu le 22/05/2026

***Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.***

A Saint-Agnant, le 19/05/2026

Le Président

GIRAUD Bernard



La Secrétaire de séance

BRACHET Anne



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)